



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1649

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société EFFIA - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1649**

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société EFFIA - Exercice 2015
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

I - Présentation générale de l'activité déléguée de service public

En 2015, l'activité d'exploitation d'ouvrages publics de stationnement sur le territoire de la Métropole de Lyon représentait 31 contrats de délégation de service public d'une durée comprise entre 3 et 60 ans et répartis entre 6 délégataires dont les principaux sont Lyon parc auto, INDIGO, Q-Park et EFFIA

II - Présentation de l'activité déléguée à la société EFFIA

La société EFFIA gère, pour le compte de la Métropole, les 2 ouvrages suivants correspondant à une offre globale de 1 586 places de stationnement :

Nom du Parc	Capacité de l'ouvrage <i>en nombre de places de stationnement</i>	<i>Dont nombre de places PMR</i>	Type de contrat	Durée de la délégation <i>en nombre d'années</i>	Fin de la délégation
Perrache	889	10	affermage	12	2023
Villette	697	10	affermage	12	2023

III - Présentation du rapport du délégataire 2015

Les rapports du délégataire présentés au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2015 comprennent les comptes relatifs à l'exécution de chaque délégation de service public, et les rapports d'activité et de qualité de service, intégrant une analyse au regard du développement durable.

Les tableaux ci-après présentent, pour chaque parc en gestion déléguée et avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2015.

1° - Indicateurs d'activité

Nom du Parc	Fréquentation horaire Nombre de passages à la barrière de péage			Tendance	Nombre abonnements			Tendance
	2013	2014	2015		2013	2014	2015	
Perrache	213 255	208 565	212 550	↗	297	297	311	↗
Villette	61 405	57 714	61 961	↗	285	255	276	↗

2° - Indicateurs financiers

Nom du Parc	Chiffre d'affaires En k€			Tendance	Résultat net En k€			Tendance	Redevance d'exploitation versée à la Métropole de Lyon au titre de l'année 2015 en k€
	2013	2014	2015		2013	2014	2015		
Perrache	2 425	2 372	2 549	↗	429	270	327	↗	1 177
Villette	1 283	1 233	1 413	↗	- 253	- 275	- 303	↘	978

Parc Perrache : en 2015, la fréquentation horaire a augmenté de + 1,9 % par rapport à l'année précédente, le nombre d'abonnés de + 4,7 %.

La moyenne annuelle du ticket horaire, en hausse de + 3,31 % par rapport à 2014, s'élève à 11,67 € TTC et représente une durée moyenne de stationnement de 12 heures.

Le chiffre d'affaires "horaire" représente 86 % des recettes du parc.

Parc Villette : en 2015, la fréquentation horaire a augmenté de + 7,4 % et le nombre d'abonnés de + 8,2 %.

La moyenne annuelle du ticket horaire, en baisse de 7,18 % par rapport à 2014, s'élève à 20,83 € TTC et représente une durée moyenne de stationnement de 24 heures.

Le chiffre d'affaires "horaire" représente 88 % des recettes du parc.

Impact de la tarification au quart d'heure : l'application, à compter du 1er juin 2015, de la nouvelle tarification au quart d'heure et de l'alignement des parcs de gare lyonnais sur la même grille tarifaire a impacté positivement le chiffre d'affaires global de chacun des 2 parcs, Perrache et Villette.

IV - Faits marquants de l'exercice 2015

La mise en place de la tarification au quart d'heure, à compter du 1er juin 2015.

V - Qualité de service et développement durable

Le délégataire a présenté les services à la clientèle déployés en 2015 et son plan d'actions en faveur du développement durable.

En 2015, les parcs Perrache et Villette ont obtenu le label ECO SITE.

VI - Conclusion

Les rapports du délégataire ont été soumis pour avis à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 25 octobre 2016, il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 25 octobre 2016, comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2015, produits par la société EFFIA, au titre de la délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.